

<p>Date de Convocation 25 janvier 2016</p> <p>Date d’Affichage 04 février 2016</p>	<p><b>Séance du 29 janvier 2016</b></p> <p>L'an deux mille seize et le 29 janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	---

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mme TETU Pascale, MM. GILG Tony, GRADOT Didier, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe.

Excusés : M. MASSON Philippe (pouvoir à TOURNIER Michel), Mme VIENET Céline (pouvoir à VERNET Guy)

M. CHAPPUIS Jean Pierre a été élu secrétaire de séance.

Préambule	Le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux ont reçus la lettre de démission de Mme TRIOMPHE Anne Line. Le Maire accepte cette démission et en informera Mme la Préfète.			
DCM 1 Travaux ONF 2016	Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'Office National des Forêts le devis proposé pour l'année 2016 pour les travaux sylvicoles dans les parcelles 25 & 26 pour un montant de 7.275,00 € HT.			
DCM 2 Taux d'imposition 2016	Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016 à savoir :			
	$\frac{35}{17}$	Taxe d'habitation	: 3,87 %	
	$\frac{35}{17}$	Taxe foncier bâti	: 7,95 %	
	$\frac{35}{17}$	Taxe foncier non bâti	: 32,48 %	
DCM 3 Subventions 2016	Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2016 :			
	Atelier lyrique	335,00 €	La Voraysienne	335,00 €
	CAVO	335,00 €	Voray Canoë Kayak	335,00 €
	ADMR	335,00 €	Sapeurs Pompiers	500,00 €
	Club de l'Amitié	250,00 €	CCAS	1 500,00 €
DCM 4 Participation séjour scolaire	Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école primaire de Voray sur l'Ognon organise un séjour scolaire au centre PEP d'Aisey en Haute-Saône pour 5 jours de classe découverte artistique en 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide d'attribuer aux écoles de Voray pour leur voyage 2016 une subvention de 23 € par enfant (soit 1748 € pour 76 élèves) en complément de celles (identiques) allouées par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays Riolois.			

<p>DCM 5</p> <p>Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale</p>	<p>Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence Postale Communale va ouvrir dans les locaux de la mairie à compter du 1er mars 2016 et qu'il y a lieu de fixer les nouveaux horaires d'ouverture.</p> <p>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents les horaires suivants :</p> <p>le lundi mardi, jeudi et vendredi : de 15h à 18h</p> <p>Le mercredi : fermeture hebdomadaire</p> <p>Le samedi : de 10h à 12h.</p>
<p>DCM 6</p> <p>Prix de l'eau 2016</p>	<p>A l'unanimité des présents le Conseil Municipal décide de fixer le prix du m3 d'eau potable pour l'année 2016 à 1,10 € le M3.</p>
<p>DCM 7</p> <p>Prix de l'assainissement 2016</p>	<p>A l'unanimité des présents le Conseil Municipal décide de fixer le prix du m3 d'assainissement pour l'année 2016 à 1,10 € le M3.</p>
<p>DCM 8</p> <p>Convention de rejet d'effluents</p>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signé une convention avec l'entreprise DCM Précision pour les rejets d'effluents de l'entreprise dans le réseau de la commune.</p> <p>Ces rejets sont composés uniquement d'une vidange de 2 machines à fil qui sont en circuit fermé pendant la production et qu'il y a lieu 2 fois par an de vidanger pour l'entretien. Ces rejets font l'objet d'une analyse chimique avant déversement dans le réseau et dont le résultat d'analyses est détaillé dans la convention jointe à cette DCM.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer la convention avec l'entreprise DCM Précision - Zone Industrielle 70190 Voray sur l'Ognon.</p>
<p>DCM 9</p> <p>Réfection du mur de la cure</p>	<p>Le Maire indique qu'il est nécessaire de refaire le mûr du presbytère qui s'est effondré et demande au conseiller Marin Poncet qui s'est occupé de ce dossier de présenter au Conseil Municipal les différents devis.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et la convention avec l'Association Intercommunale de la Région de Saulx pour un montant de 7.500 € plus le coût d'un apport de pierres si nécessaire.</p>
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de retrait vente de bois du 18 février 2016.</li> <li>- Travaux d'assainissement et chauffage de l'église : dossier en cours, 6 mois d'instruction.</li> <li>- Bornes sur la place.</li> <li>- Électricité mairie en vue de l'installation de l'agence postale communale.</li> <li>- Devenir du bâtiment après le départ de la Poste.</li> <li>- Remontage de la pompe à bras des pompiers.</li> <li>- Limitation de la vitesse dans le village.</li> </ul>

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
 Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Roger RENAUDOT